



Délibération n° 14 2024 08

Objet : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de quinze associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement.

Projet de Délibération

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération 14-10-135 du Conseil du 14^e arrondissement en date du 27 septembre 2010 et la délibération DUCT-2010-12 du Conseil de Paris en date des 18 et 19 octobre 2010, inscrivant la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement l'inventaire des équipements de proximité du 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Eliott De Faramond, Adjoint à la Maire chargé de la vie associative et de la participation citoyenne.

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de quinze associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement, telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement ou en infraction avec les lois françaises.